



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD - M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G - M. GILLOT J.P - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BERTELOOT - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAI) - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DODET - Mme FLAMENT - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN)

---

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - « Parc Excellence 2000 » à Chevigny St Sauveur – Acquisition du bassin de rétention**

Par convention publique d'aménagement en date du 23 juin 2000, le Grand Dijon a confié à la Semaad l'aménagement du « Parc Excellence 2000 » à Chevigny St Sauveur, opération réalisée sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

En application des dispositions de cette convention, le Grand Dijon a souhaité procéder à l'acquisition du bassin de rétention de cette zone d'activité. L'emprise à acquérir est cadastrée section ZE n° 171, n° 162, n° 166 et n° 163, pour une surface totale de 21 531 m<sup>2</sup>.

Par délibération du 23 juin 2005, le Conseil de Communauté a approuvé le compte de résultat prévisionnel de la ZAC, arrêté au 31 décembre 2004. Ce bilan fait ressortir le coût de réalisation du bassin à un montant de 495 254,18 € hors taxes.

Le Service des Domaines interrogé, confirme que l'acquisition de cet équipement peut intervenir selon ces conditions financières.

Vu l'avis de la Commission,

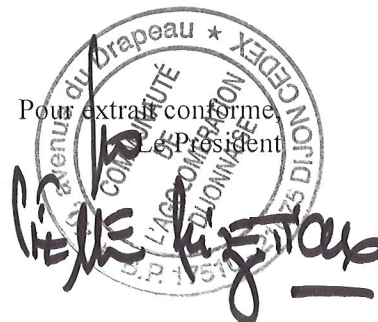
### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- **D'approuver** l'acquisition sur la Semaad, du bassin de rétention du « Parc Excellence 2000 » à Chevigny St Sauveur, au prix de 495 254,18 € HT, soit 592 324 € TTC,
- **De dire** que cette acquisition sera réalisée par acte administratif,
- **D'autoriser** le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision,
- **De dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme  
Le Président



Publié le **25 NOV. 2005**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
**Déposé le :**

**28 NOV. 2005**





Parc Excellence 2000  
à Chevigny St Sauveur  
Bassin de rétention  
Section ZE n° 171, 166, 163, 162

Section : ZE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
28 NOV. 2005



VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : 28.11.05  
DIJON, le : 28.11.05  
LE PRÉSIDENT,

*Christophe Chevigny*

